



CHAPITRE 6 : PUBLICATIONS	AUTEUR : SECRETARIAT de l'ICCAT	DERNIÈRE MISE À JOUR : Mars 2010
--------------------------------------	--	---

Chapitre 6 - Publications

6.1 Publications de l'ICCAT

L'ICCAT produit plusieurs publications périodiques qui documentent les travaux de la Commission, notamment les documents scientifiques et les évaluations du SCRS, ainsi que les données de base compilées pour chaque espèce. Leur diffusion est gratuite pour les délégations des Parties contractantes et les entités ou personnes qui participent directement aux travaux de l'ICCAT. Des copies sont envoyées à diverses bibliothèques, habituellement sur une base d'échanges. Le Secrétariat garde aussi des copies des publications les plus récentes ainsi que des anciennes, lesquelles sont disponibles pour 26 \$ (essentiellement pour couvrir les frais d'envoi). Toutes les publications de l'ICCAT se trouvent sur le site web de l'ICCAT : <http://www.iccat.int>.

Les publications de la Commission sont généralement disponibles en anglais, français et espagnol. Toutefois, les contributions individuelles (documents scientifiques) et les Rapports annuels (depuis 2007) sont fournis dans leur langue d'origine, accompagnés d'un résumé dans les trois langues. Les rapports d'évaluation des stocks sont disponibles dans les trois langues.

L'ICCAT produit également les rapports des programmes de recherche spéciaux (p.ex. Programme Année Albacore) et des réunions spéciales (p.ex. Symposium ICCAT, Deuxième réunion mondiale sur le thon obèse), qui contiennent les rapports de réunion et les documents soumis à l'examen par des pairs. Les publications spéciales sont généralement publiées dans une édition améliorée avec une couverture cartonnée (1 ou 2 volume(s) en fonction de la taille).

6.1.1 Rapport biennal

Le rapport biennal, produit tous les ans, décrit les activités de la Commission au cours de chaque première moitié d'une période biennale particulière. Chaque exemplaire du Rapport biennal contient les comptes rendus de la dernière réunion ordinaire ou extraordinaire de la Commission, ainsi que les rapports de réunion de l'ensemble des Sous-commissions, Comités permanents et Sous-comités, et les rapports des Groupes de travail intersessions. Il contient, en outre, des informations sur les activités du Secrétariat et les Rapports annuels soumis par les Parties contractantes de la Commission décrivant leurs activités au sein des pêcheries de thonidés et d'espèces apparentées dans la zone de la Convention.

Depuis 2002, le Rapport est publié en trois volumes.

Le *Volume 1* inclut les Rapports administratifs et financiers du Secrétariat, les comptes rendus des réunions de la Commission et les rapports de toutes les réunions associées (à l'exception du Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques). Ce volume inclut également les Recommandations et les Résolutions adoptées par la Commission ainsi que toute autre information et décision pertinentes adoptées pendant la réunion annuelle. Au cours de ces dernières années, seules des sections du Rapport de la Commission ont été adoptées à la réunion annuelle. C'est pourquoi, à la suite de la réunion, les rapports sont complétés, formatés et transmis aux Parties contractantes aux fins de leur adoption. Les changements issus du processus d'adoption sont ensuite incorporés et le rapport est finalisé pour sa publication.

Le *Volume 2* contient le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche et le Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) et ses appendices. Les résumés exécutifs sont contenus dans ce volume, selon un format spécial (tel qu'adopté en 1995 et révisé en 2005 ; **Appendice A6**). Le Rapport du SCRS est adopté dans son intégralité à la réunion annuelle du Comité. À la suite de la réunion, tous les changements apportés pendant la session finale sont incorporés et le document est publié sur le site web de l'ICCAT. Il est ensuite formaté aux fins de sa publication.

– Résumés exécutifs

Les Résumés exécutifs des Groupes d'espèces sont les rapports des sections consacrées à l'évaluation des stocks des espèces du Rapport du SCRS. Ils contiennent l'avis sur l'état des stocks pour les stocks relevant de l'ICCAT. Les Résumés exécutifs pour le Rapport du SCRS doivent être le plus concis possible et doivent récapituler les faits et les nouvelles découvertes. Ils doivent également faire apparaître les changements considérables qui ont affecté les méthodologies utilisées pour les évaluations antérieures. Le terme « le Comité » s'emploie dans les Résumés exécutifs pour désigner le SCRS.

Les Rapporteurs des Groupes d'espèces sont responsables de la préparation du projet de Résumé exécutif du Groupe d'espèces. Le projet est examiné et adopté en séance plénière par le SCRS.

Le *Volume 3* contient les Rapports annuels des Parties contractantes de la Commission et les rapports des Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes. Ces rapports sont diffusés à la réunion de la Commission.

– Rapports annuels

Les rapports annuels permettent de fournir à l'ICCAT les informations pertinentes sur les pêcheries de thonidés et de notifier officiellement la mise en œuvre des mesures réglementaires, tel que spécifié dans un certain nombre de Résolutions et de Recommandations de l'ICCAT. Depuis 1994, les Rapports annuels doivent suivre le format adopté par la Commission, lequel a été révisé en 2004 [Rec. 04-17]. Afin de tenir compte des progrès accomplis depuis lors, le Secrétariat a élaboré des directives qui complètent les exigences en matière de format (**Appendice A6**).

Les rapports annuels doivent être soumis en deux parties, la I^{ère} Partie relative à l'information sur les pêcheries, la recherche et les statistiques, et la II^{ème} Partie concernant l'information sur la mise en œuvre de la gestion et d'autres activités connexes. La I^{ère} Partie doit être soumise au SCRS avant le début de la séance plénière du SCRS (c.-à-d. avant 09h00 le premier jour de la plénière). Le rapport complet, comprenant la I^{ère} Partie et la II^{ème} Partie, doit être soumis un mois avant la réunion de la Commission. Le Secrétariat décide, tous les ans, des dates exactes de soumission, en se basant sur les dates des réunions de la Commission, et les communique à toutes les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes.

Un fichier électronique des Rapports annuels doit être fourni au Secrétariat (p.ex. sur CD, DVD ou par courrier électronique) avant ou le premier jour de la réunion de la Commission. Aux fins de la publication, un fichier en Word doit être soumis.

Le Rapport biennal est élaboré, approuvé et distribué conformément à l'Article III, paragraphe 9, et à l'Article IV, paragraphe 2-d, de la Convention, et à l'Article 15 du Règlement intérieur de la Commission. Les Volumes 1 et 2 du Rapport sont disponibles dans les trois langues officielles de la Commission : anglais, français et espagnol. Depuis 2007, le Volume 3 n'est disponible que sous format électronique (en ligne) et dans la langue d'origine, auquel est ajouté un résumé traduit dans les autres langues officielles. Les Volumes 1 et 2 sont disponibles à la fois sur support électronique et sur support papier.

6.1.2 Recueil de documents scientifiques

Le Recueil de documents scientifiques (désigné « Livres rouges ») est produit tous les ans et contient les rapports des Groupes de travail du SCRS, les rapports détaillés des sessions d'évaluation des stocks, ainsi que des documents scientifiques (n'ayant pas fait l'objet d'un examen par des pairs, sauf s'il s'agit de publications spéciales) qui ont été soumis au SCRS. En règle générale, il y a un recueil (4-6 tomes) par an.

– Rapports de réunion et rapports détaillés

Le but d'un rapport de réunion des Groupes de travail du SCRS ou d'un rapport détaillé des sessions d'évaluation des stocks est de fournir un compte rendu de la réunion scientifique. Ces rapports doivent être adoptés à la clôture de la session, mais ce n'est pas toujours le cas et des rapports d'évaluation sont parfois adoptés par correspondance. Pendant la réunion, les participants disposent du rapport du SCRS dans les trois langues officielles de la Commission aux fins de son adoption. D'autres rapports de réunion et rapports détaillés

sont disponibles pour les participants après la réunion, sur le site web de l'ICCAT, lorsque les rapports sont finalisés et distribués au SCRS dans leur(s) langue(s) d'origine. Pour la réunion annuelle du SCRS et les Livres rouges, le texte du rapport détaillé, les titres des tableaux, les légendes des figures et les titres des appendices sont traduits dans les trois langues de l'ICCAT. Les tableaux, figures et textes des appendices demeurent dans leur(s) langue(s) d'origine. Les formats figurent à l'**Appendice A6**.

Le but du Rapport détaillé est de fournir un compte rendu de la session d'évaluation des stocks, de documenter les méthodologies utilisées et leurs hypothèses, et tout changement intervenu par rapport aux méthodologies utilisées dans les évaluations antérieures et les motifs à ceux-ci, ainsi que les résultats. Le terme « le Groupe » employé dans les rapports détaillés se réfère aux participants. S'agissant d'un compte rendu de la réunion, **celui-ci doit être complété et adopté à la clôture de la session d'évaluation des stocks dans sa/es langue(s) d'origine**. De cette façon, sa distribution (dans la(es) langue(s) d'origine) à la plénière du SCRS sera garantie. L'adoption des rapports finalisés après ce délai incombe uniquement au Rapporteur et leur distribution par le Secrétariat pourrait donc en être retardée. Le texte des Rapports détaillés n'est traduit qu'une fois que le rapport a été adopté.

Les Rapporteurs des Groupes d'espèces sont responsables de la préparation de la version finale du Rapport détaillé du Groupe d'espèces ainsi que du registre électronique contenant tous les fichiers des données, les programmes utilisés dans les analyses, et tous les résultats des analyses. Les Rapporteurs sont priés de se conformer aux délais et de suivre le format et les directives appropriés. Le Rapport détaillé est adopté par le Groupe d'espèces, et il n'est pas discuté à la plénière du SCRS. Le Rapport détaillé adopté doit être transmis au Secrétariat à la fin de la session d'évaluation du stock. Le Secrétariat acceptera les corrections du Rapporteur au Rapport détaillé jusqu'à la fin de la plénière du SCRS. L'adoption des rapports finalisés/corrigés après ce délai relève uniquement du Rapporteur et leur diffusion pourrait en être retardée. Le registre électronique (données d'entrée/résultats) doit également être fourni au Secrétariat une fois que la session d'évaluation des stocks s'est achevée.

– Documents scientifiques

Des documents scientifiques sont sollicités et reçus des scientifiques. Ceux-ci ne sont pas révisés par des pairs, sauf s'il s'agit de circonstances exceptionnelles (p.ex. les comptes rendus de la Deuxième réunion mondiale sur le thon obèse) et la responsabilité du contenu relève des auteurs et non de l'ICCAT. Les documents peuvent être rédigés en anglais, français et espagnol. Il n'y a pas de limite au nombre de pages des documents scientifiques.

Avant chaque réunion du SCRS, il est procédé à une demande de documents. Les documents sont présentés au SCRS aux fins de leur approbation. Le délai de réception des documents sur support papier est fixé à 09h00 le premier jour de la réunion lorsque le document est présenté. Certaines copies sur support papier et support électronique sont fournies par les scientifiques pour les réunions et la plénière du SCRS. À la suite de la plénière du SCRS, un avis est diffusé à tous les principaux auteurs des documents du SCRS afin qu'ils autorisent leur publication et qu'ils soumettent leurs documents dans les **délais** fixés. Les auteurs **doivent** fournir au Secrétariat les copies électroniques de tous les documents, y compris des tableaux et figures, au format MS WORD.

Afin de se rapprocher davantage du processus de soumission d'autres revues, sans pour autant sacrifier la qualité, les auteurs sont priés de suivre attentivement les instructions de formatage (**Appendice A6**). Il est recommandé de consulter la liste de vérification à la fin du document d'instructions avant de soumettre un document.

Les documents sont publiés dans leur langue d'origine. Seuls les résumés sont traduits dans les trois langues de l'ICCAT.

– Accord de publication conclu entre l'ICCAT et la revue *Aquatic Living Resources*

En 2007, l'ICCAT a conclu un accord avec la revue scientifique *Aquatic Living Resources* (ALF) qui établissait une section régulière, dans les versions imprimée et électronique de la revue, sur les thonidés et les espèces apparentées et les autres espèces d'intérêt dans le champ d'activités de l'ICCAT. L'accord vise à accroître l'impact des documents scientifiques qui sont présentés au SCRS au sein de la communauté scientifique.

Le premier numéro conjoint a été publié en 2008 (Vol. 21 N°4, octobre – décembre 2008) et incluait des documents qui avaient été présentés au SCRS en 2007.

La procédure établie pour l'inclusion des documents dans ALR consiste en un processus de présélection mené à bien par un Comité éditorial, créé au sein du SCRS, et/ou les Rapporteurs des Groupes d'espèces. Pareillement, les auteurs peuvent proposer l'inclusion de documents à ce processus de présélection. Ultérieurement, les documents présélectionnés sont envoyés à ALR où ils sont soumis au processus d'examen par des pairs de la revue.

L'accès intégral aux documents publiés dans la revue est limité aux abonnés au cours des deux premières années. Après cette période, l'accès à l'édition électronique est libre.

6.1.3 Bulletin statistique

Le Bulletin statistique de l'ICCAT est publié tous les ans et contient un résumé des statistiques des thonidés de l'océan Atlantique et des mers adjacentes. Historiquement, cette publication n'incluait que les prises nominales de thonidés et d'espèces apparentées de l'océan Atlantique et ses mers adjacentes et ne couvrait que les 21 années antérieures. Depuis 2005, le contenu du Bulletin statistique s'est considérablement amélioré grâce à l'inclusion de la série complète de données, depuis 1950, sur les thonidés et les espèces apparentées, ainsi que pour les requins. Les présentations graphiques se sont également améliorées afin de refléter plus clairement les informations.

Pour les dernières années qui apparaissent dans le Bulletin, les données relatives à certaines flottilles sont encore provisoires et/ou incomplètes et sujettes à changements à l'avenir. C'est pourquoi il est recommandé que les utilisateurs potentiels de cette information consultent le site web de l'ICCAT (www.iccat.int) afin de vérifier la disponibilité de versions plus récentes.

Les statistiques incluses dans cette série représentent les meilleures estimations des scientifiques, conformément à la décision du SCRS. C'est pourquoi celles-ci pourraient ne pas coïncider avec les statistiques déclarées officiellement par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes dans leurs publications nationales. Des données supplémentaires sont recueillies directement auprès des flottilles aux ports de débarquement par les scientifiques nationaux, ou estimées à partir des données commerciales et des programmes de document statistique. La catégorie NEI (Prises non attribuées) correspond aux estimations des captures non-déclarées faites par les scientifiques du SCRS. Les statistiques pour certaines flottilles dotées de faibles captures de thonidés sont recueillies par le biais du *Fishery Information, Data and Statistics Service* (FIDI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

6.1.4 Textes de base

Cette publication, qui contient les textes de base de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique, est parue pour la première fois en 1972. Des versions révisées et actualisées sont parues en 1977, 1985, 2003, 2005 et 2007. La publication contient la Convention, le Règlement intérieur, le Règlement financier, l'Accord de Siège et d'autres informations sur la Commission. La 4^{ème} révision reflète les changements introduits au texte de la Convention et du Règlement financier faisant suite à l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid le 10 mars 2005, après 13 ans d'intenses efforts déployés par un groupe considérable de personnes. Les révisions reflètent les changements adoptés par la Commission au cours de différentes réunions.

Les informations sur la composition, l'organisation et les activités de la Commission peuvent être consultées dans les Rapports biennaux et à l'adresse suivante : www.iccat.int.

6.1.5 Recueil de Recommandations et de Résolutions de gestion adoptées par l'ICCAT pour la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique.

Chaque année, le Secrétariat de l'ICCAT produit un « Recueil de Recommandations et de Résolutions de gestion adoptées par l'ICCAT pour la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique ». Le recueil renferme généralement les Recommandations et les Résolutions qui sont en vigueur (même si seulement une partie d'une mesure particulière est encore en vigueur), ainsi que celles qui ne sont plus en vigueur mais qui ont un rapport direct avec une mesure en cours. Afin de faciliter l'utilisation de cette information, les mesures reçoivent un numéro de référence. Le code de l'année à deux chiffres correspond à l'année d'adoption par la Commission (p.ex. 94-01, 97-07, 99-11, etc.).

En 2003, le Secrétariat a procédé à un examen exhaustif de tous les rapports antérieurs des réunions de la Commission afin de compiler un recueil historique complet renfermant toutes les Recommandations, Résolutions et autres décisions importantes adoptées par l'ICCAT. Celui-ci a été actualisé en 2005 afin d'y inclure les mesures adoptées en 2004 et supprimer les mesures périmées.

Le Recueil est désormais publié sous deux formats. La version imprimée du Recueil contient uniquement les décisions considérées comme étant en vigueur. Une version interactive du Recueil complet ICCAT des décisions de gestion est désormais disponible sur la page web de l'ICCAT et peut être consultée en cas de doute. Cette version permet aux utilisateurs d'accéder aux Recommandations et aux Résolutions par catégorie, par année, par statut (en vigueur ou inactive) ou par numéro.

Le Recueil est classé par thème principal, comme suit :

Espèces :

- YFT (Albacore)
- BET (Thon obèse)
- TRO (Thonidés tropicaux : thon obèse, albacore et listao)
- SWO (Espadon)
- ALB (Germon)
- BFT (Thon rouge)
- BIL (Istiophoridés)
- BYC (Espèces accessoires)

Suivi et application :

- GEN (Questions générales)
- SANC (Sanctions, mesures commerciales)
- SDP (Programmes de document statistique)

Autres :

- TOR (Termes de référence)
- MISC (Divers)

6.1.6 Manuel de l'ICCAT

Cet ouvrage a pour objectif de fournir une publication utile à un large public, les scientifiques de l'ICCAT demeurant toutefois les principaux utilisateurs ciblés. La publication contient des chapitres de caractère général qui permettent aux lecteurs de comprendre le fonctionnement de l'ICCAT et le rôle des statistiques et de la recherche au sein de l'organisation. D'autres chapitres sont plus détaillés, tels que ceux qui renferment des directives techniques aux fins de l'identification des espèces ou de l'échantillonnage, ou bien les appendices qui spécifient les formats dans lesquels les données doivent être soumises au Secrétariat. Le Manuel de l'ICCAT est disponible dans les trois langues officielles de l'ICCAT.

Le Manuel est régulièrement actualisé. Les principaux chapitres dans le texte ne sont actualisés que sporadiquement, p.ex. sur une période de 5-10 ans ; il s'agit approximativement de l'intervalle de temps au cours duquel se produisent des avancées importantes dans les connaissances biologiques. D'autre part, les appendices contiennent les tableaux, les formats, et d'autres informations qui, à quelques exceptions près, requièrent des actualisations plus fréquentes (p.ex. annuelles) ; il s'agit environ de la période au cours de laquelle des changements sont faits aux codes des données, aux coefficients de conversion, aux paramètres de population, etc.

Le Manuel est actualisé sur la web, mais la version imprimée ou sur CD sera rarement rééditée après cette première édition. L'organisation du Manuel en thèmes est telle que les divers chapitres fonctionnent quasiment comme des documents indépendants (reliés aux appendices appropriés). De cette façon, les utilisateurs sont en mesure de créer (imprimer/sauvegarder) leurs propres manuels qui ne couvrent que les chapitres et les appendices d'intérêt.

Le Chapitre 1 explique ce qu'est l'ICCAT, et pose les bases des chapitres restants. Le Chapitre 2 fournit les profils des espèces des principaux stocks et espèces cibles, ainsi que l'information de base pour les principales espèces accessoires. Le Chapitre 3 fournit les profils des pêcheries en ce qui concerne les principaux engins/flottilles. Le Chapitre 4 couvre les aspects conceptuels et techniques de la collecte et de la compilation

des statistiques et des échantillons biologiques. Le Chapitre 5 décrit les autres types de données qui ne sont pas recueillies par les scientifiques mais qui, néanmoins, ont un impact sur les travaux du SCRS. Le Chapitre 6 est consacré aux publications et fournit aux auteurs des directives.

6.1.7 Statuts et Règlement du personnel

Cette publication trilingue contient les Statuts et Règlement du personnel du Secrétariat de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Les Statuts et Règlement du personnel énoncent les principes fondamentaux régissant les relations de travail et les conditions d'emploi et fixent les droits, devoirs et obligations des personnes qui, après nomination officielle et contre rétribution, prêtent leurs services au Secrétariat de l'ICCAT.

6.2 Base de données des publications de l'ICCAT

Une base de données bibliographiques (MS Access) de documents scientifiques publiés dans le Recueil de documents scientifiques peut être téléchargée à partir de www.iccat.int.

Le Secrétariat saisit des données bibliographiques (documents du SCRS) dans la base de données ASFA.

Une base de données combinées se fondant sur les valeurs d'entrée ASFA/ICCAT est actuellement en cours d'élaboration.